

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

*now done Sept
Sept Juin 1872*

*J. Audibert
P. Minier*

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN *Chevalier* DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le *Sept* *Sept* *1872*, à l'heure de la parade.

Nous, *Secr. Intendant militaire*

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du *30 Avril 1872*

et après avoir fait prendre les armes à *la g^e L^{ie} Infanterie*, avons fait placer devant le front de bataille M. *Audibert Paul Bernard sergent*

nommé *Chevalier* de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis son titre et ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« En vertu des pouvoirs que nous avons reçus, nous vous faisons *Chevalier* de la Légion d'honneur. »

Immédiatement après a été dressé et signé par le récipiendaire et par nous le présent procès-verbal, que nous avons ordonné de renvoyer sans délai à la Grande Chancellerie.

Fait et clos à *Alger*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

J. Audibert



Le Délégué,

P. Minier